



Jalons de l'animation socioculturelle à Mayotte

Daroussi Ahamadi

Université de La Réunion
ahamadi.daroussi@outlook.fr

L'animation socioculturelle observable aujourd'hui à Mayotte ne peut être cernée qu'en prenant en compte une combinaison d'approches déclinée sous les catégories de l'Espace, du Temps et de la Société dans une perspective évolutive culturelle, politique et économique du territoire. L'Espace a pour vocation de situer Mayotte dans un ensemble géographique large permettant d'ouvrir son horizon aussi bien proche que lointain. Ceci va depuis les Comores, en passant par l'aire Swahilie, le canal de Mozambique etc. Le tout est couronné par sa localisation dans l'Océan Indien. Le Temps choisi, soit la période 1980-2010, permet de dépeindre une trajectoire historique sur 30 ans. De là, des ponts seront nécessaires entre la rétrospection et la prédiction. S'agissant de la Société, elle est destinée à dresser quelques-uns des principaux traits et caractéristiques formant les modes de vie de la société mahoraise qui sont des données constitutives importantes pour le fonctionnement de l'animation socioculturelle.

Mots-clés : animation, Mayote, acteurs, histoire, défis.

Sociocultural community development today in Mayotte can be identified only by taking into account a combination of approaches declined under the categories of Space, Time and Society in a cultural, political and economic evolution of the territory. The Space has for vocation to place Mayotte in a wide geographical set allowing to open its horizon as close as distant. This goes since the Comoros, via the area Swahilie, the channel of Mozambique, etc. The whole is crowned by its location in Indian Ocean. The chosen Time, the period 1980-2010, allows us to depict a historic trajectory over 30 years. From there, bridges will be necessary between the retrospection and the projection. As regards the Society, it is intended to raise some of the main lines and the characteristics forming lifestyles of the mahoraise society which are important constituent data for the functioning of sociocultural community development.

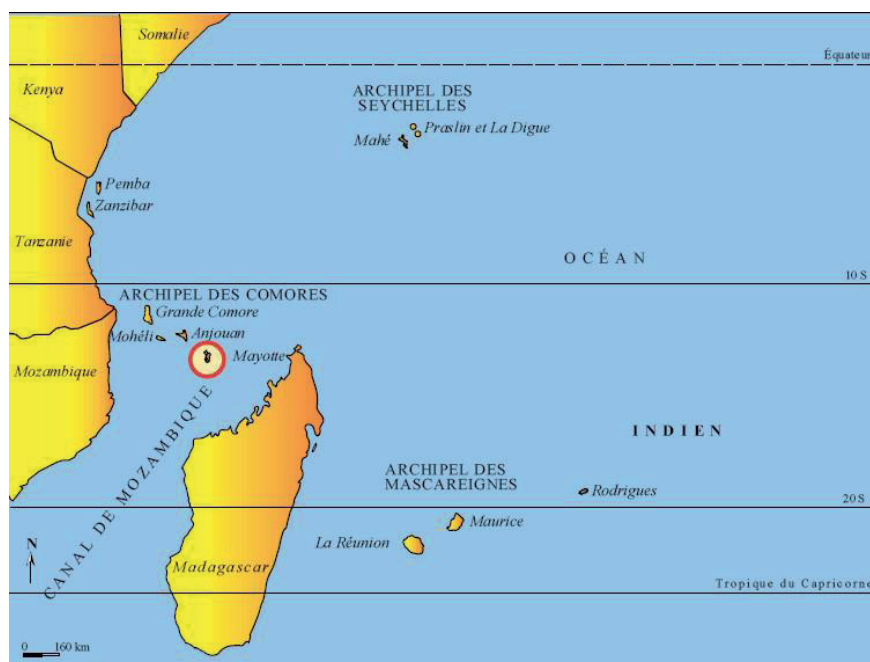
Keywords: sociocultural community development, Mayote, social actors, history, challenges.

La animación sociocultural observable hoy en el Mayotte puede ser cercada sólo tomando en consideración una combinación de enfoques declinada bajo las categorías del Espacio, del Tiempo y de la Sociedad en una perspectiva evolutiva cultural, política y económica del territorio. El Espacio tiene para vocation de situar el Mayotte en un conjunto geográfico ancho que permite abrir su horizonte tan bien próximo como lejano. Localizado en el Océano Índico, esto va desde las Comores, pasando por el área Suajili, el canal de Mozambique, etc. El Tiempo escogido, sea el período 1980-2010, permite describir una trayectoria histórica sobre 30 años. De ahí, puentes serán necesarios entre la retrospección y la predicción. Tratándose de la Sociedad, está destinada a levantar a algunas principales tiras y características formando los modos de vida de la sociedad mahoraise quiénes son unos datos constitutivos importantes para el funcionamiento de la animación sociocultural.

Palabras clave: animación, Mayote, actores, historia, desafíos.

Naissance de l'animation socioculturelle : 1970

À Mayotte, l'animation socioculturelle a vu le jour dans un contexte historique et politique semblable à la mise en place de la reconstruction française après la seconde guerre mondiale durant la deuxième moitié des années 1940, où il fallait remettre sur pied toutes les infrastructures dévastées. Sur le plan géopolitique, à compter de 1976, le territoire entame une rupture politique notoire avec les trois autres îles des Comores après des décennies de tiraillement et d'humiliation de l'île hippocampe et de ses habitants. Il s'agit de la disjonction institutionnelle, se traduisant par le maintien dans le giron de la France pour Mayotte et l'accès à l'indépendance pour la Grande Comores, Anjouan et Mohéli.



L'espace géographique de Mayotte

L'action politique des élus et des leaders visaient le mieux-être des hommes, des femmes et des enfants. D'après D. AHAMADI (mai 2013), ce faisant, la puissance publique française (administrations centrales et déconcentrées, collectivités locales) apporte de profondes mutations en engageant un programme de modernisation générale du territoire. Dans cette lignée, un changement s'opère au niveau de l'aménagement du territoire. Ainsi, les autorités cherchent à doter le territoire des infrastructures nécessaires pour son développement économique, social et culturel.

C'est dans ce contexte de mutation générale (changement social) que les jalons constitutifs de l'animation socioculturelle se mettent en place. Quelles sont ces composantes et ces activités ? Quels sont ces acteurs instigateurs et qui fait quoi ? De quelles manières ces acteurs collaborent ou s'ignorent-ils ? À quels publics spécifiques s'adresse-t-elle ? Quels temps et période occupe-t-elle ? Quelle est la situation statutaire des cadres prenant en charge le public concerné ? Quel est l'apport des mouvements associatifs dans le fonctionnement de l'animation socioculturelle ? Quels sont

les équipements accueillant les actions d'animation socioculturelle ? Quel est la place spécifique des MJC dans le développement de l'animation socioculturelle ?

Composantes fondatrices de l'animation socioculturelle à Mayotte

Les racines de l'animation socioculturelle à Mayotte remontent à la décennie 1970, lors du démarrage des mutations générales du territoire qui a suivi l'assentiment de l'État français de maintenir l'actuel 101ème Département dans le giron de l'espace national. Pour ce faire, de multiples réalisations structurantes spatiales et humaines ont vu le jour et ont provoqué des transformations aussi bien physiques que des mentalités des personnes et des groupes sociaux.

D. AHAMADI (octobre 2011) retient de ces réalisations :

- La mise en place d'une politique publique volontariste pour la construction de l'habitat ayant popularisé un nouveau type d'habitation perçue confortable (Case SIM) - Le désenclavement terrestre par l'aménagement des voiries reliant tous les contrées du Département.
- Le désenclavement maritime par l'implantation du port en eau profonde (Port de Longoni) au Nord Est
- Le désenclavement aérien par le biais de la construction d'un aéroport à Pamandzi
- La construction des réseaux d'adduction d'eau potable dans tous les villages.
- L'éclairage de tout l'archipel par le biais de constructions des réseaux électriques - La mise en place de réseaux de télécommunication - L'installation des équipements de santé (Hôpital, Dispensaires) - Les constructions d'établissements d'enseignement du premier au second degré ayant permis la démocratisation de l'enseignement en 1986.
- L'arrivée de la télévision en 1986 et sa diversion vers l'offre satellitaire - L'introduction des équipements sportifs tels que les terrains de football et des plateaux polyvalents - L'introduction des équipements socioculturels comme les bibliothèques publiques, les Maisons des jeunes et de la Culture. - L'érection d'équipements de canalisation des eaux pluviales « caniveaux » - La monétarisation des biens, notamment les produits alimentaires ainsi que de l'artisanat - L'application de la loi du 1er juillet 1901 relative à la liberté associative ainsi que les textes de 1881 sur le syndicalisme.

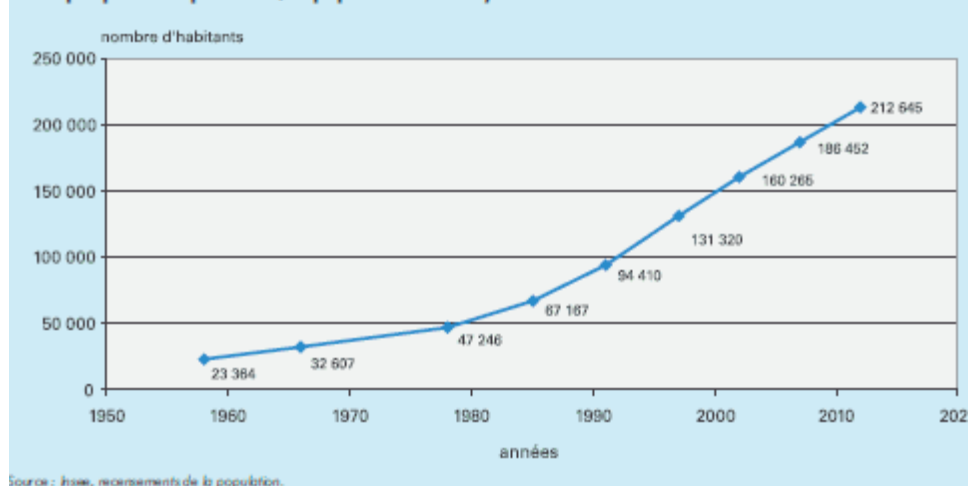
Ces vastes réalisations ont marqué d'une manière significative les mœurs et pratiques de la population en général et de la jeunesse en particulier. L'animation socioculturelle, avec sa panoplie d'activités récréatives et de loisir organisé, a donc émergé dans un contexte de changement social en empruntant plusieurs voies :

- La lecture publique
- Les accueils collectifs de mineurs, anciennement CVL
- Les sensibilisations aux pratiques des TIC
- Les formations d'animation volontaire (BAFA et BAFD) et professionnelle (BAPAAT, BEATEP, BPJEPS, CQP)
- Les écoles multisports
- Les contrats bleus 1986
- Les jeux de l'Avenir
- Les semaines Culturelles
- La course des pneus

- Le carnaval des enfants de Mayotte
- Les sensibilisations à la santé publique (Limitation naissance, MTS/IST, paludisme, choléra)
- Les actions d'information jeunesse
- Les opérations de nettoyages et de sensibilisation au à la propreté des villages (rues, rivières, places publiques...)
- Les sensibilisations aux activités nautiques (Palme, maque, tuba, canoë Kayak...)
- Les opérations Découvertes pédagogiques des milieux naturels (Monts, lacs, forêts, rivières...)
- Les échanges avec l'étranger tant en envoi des jeunes à l'extérieur qu'en accueil des délégations extérieures à Mayotte
- La sensibilisation aux pratiques culturelles (chants et danses traditionnelles, expressions corporelles). Globalement à Mayotte, l'animation socioculturelle s'est insérée dans l'espace public, en introduisant une série d'actions socio-éducatives organisées et des dispositifs publics comme la politique de la ville (contrat de ville, comité de développement sectoriel, contrat urbain de cohésion social), le programme enfance de l'Établissement CAF Mayotte, le contrat éducatif local, le programme de réussite éducative etc. Elle s'appuie sur des activités relevant aussi bien des pratiques locales anciennes (la tradition) que des pratiques nouvelles apportées par le changement social (la modernité).

La Société comme socle du public de prédilection de l'animation socioculturelle mahoraise ainsi que la période et le temps où il est pris en charge. Le public principal que mobilise l'animation socioculturelle demeure la jeunesse, décomposée par l'enfance, l'adolescence et les jeunes. D'une manière générale, c'est la tranche d'âge de 5 ans à 20 ans. D'un point de vue démographique, d'après le recensement de l'INSSE publié en novembre 2012, depuis 2007, la population de Mayotte augmente fortement à un rythme moyen de 2,7 %, soit plus de 5 200 personnes par an. Elle atteint 212 600 habitants en août 2012. Avec 570 habitants au km², Mayotte est le département français le plus dense après ceux d'Île-de-France. En très forte croissance depuis plusieurs décennies, la population mahoraise a triplé depuis 1985. Le schéma ci-après apporte plus de détails :

■ **Graphique 1 : Depuis 1958, la population de Mayotte est en forte croissance**



La jeunesse de moins de 20 ans, au nombre de 114 804, constitue 54 % de la population totale. La jeunesse mahoraise est en pleine mutation, à l'instar de toute la société. Au quotidien, elle est immergée de modes de vie relevant aussi bien de « la tradition » que de « la modernité ».

De la vie traditionnelle de Mayotte, quelques repères fondamentaux sont à retenir dont les convergences de peuplement des pays et îles situées dans le canal de Mozambique et de la côte swahilie. Ces îles situées dans le canal de Mozambique (Somalie, Tanzanie, Mozambique, Mayotte et les Comores ainsi que le nord-est de Madagascar) ont vu trois races – jaune, noire et blanche –, plusieurs familles de langues, d'innombrables ethnies, s'y rencontrer, s'opposer, et se métisser d'après Guy FONTAINE. Mayotte peut être représentatif de ce milieu. Trois principales catégories raciales et trois familles linguistiques (Arabes, Bantous, Malgaches) forment l'identité culturelle mahoraise, laquelle se décline également sur trois jalons dont une communauté de lieu de vie (Mayotte), une religion (l'islam) et un ensemble de mode de vie et de culture.

Telles sont les bases constitutives composant le « peuple mahorais, donc la jeunesse » que l'animateur socioculturel se doit de respecter. À mesure que la société mahoraise connaît des transformations sociales, notamment l'émergence des vacances scolaires, qui crée un temps libre et de loisirs pour la jeunesse, en raison de l'universalisation de l'école publique, l'animation socioculturelle vient s'y intéresser en l'organisant. Ces nouvelles initiatives sont une révolution car jamais dans le passé, Mayotte n'avait jamais eu à s'occuper de la structuration de ces périodicités pour aucune tranche de la population. A ces périodes de « liberté », s'ajoutent les moments de la scolarisation car pour les écoles primaires, les cours ont lieu en demie journée, soit le matin ou l'après, c'est donc l'ambiance des villages et des quartiers qu'assure les animateurs socioculturels. Les fêtes et les fins des semaines et même les soirs mobilisent aussi ces acteurs éducatifs nouveaux.

Rôles et fonctions des acteurs de l'animation

Les acteurs relevant de l'éducation dans la société mahoraise d'origine

En considérant l'animation socioculturelle comme un espace éducatif à part entière, il est important de ressortir les acteurs historiques qui prodiguent l'éducation dans la société mahoraise depuis des lustres. Sans être exhaustif, ce sont notamment :

- Les maîtres coraniques (ils apprennent aux enfants à lire, à écrire et à mémoriser le coran mais pas seulement...)
- Les maîtres de madrasa (depuis les années 1990 ; ce sont l'émanation des jeunes qui ont fait des études arabes et théologiques au Moyen Orient et aux pays arabes tels que la Jordanie, l'Iran, le Yémen, l'Égypte..., l'Inde, le Pakistan..., ils apprennent aux enfants et aux jeunes... la traduction, le sens du coran et des implorations diverses).
- Les maîtres des confréries (tariqa) diverses (soufisme, kadri, dandarawoui, etc.) donnant les disciplines comme Dahira, Mlidi et debah ».

Mayotte étant musulmane (plus de 95% des mahorais de base), les rôles et fonctions de l'éducation des enfants et des jeunes sont la priorité que chaque parent ainsi que la société toute entière, a obligation de guider la jeune génération dans la direction de la foi (imani). Ainsi, Farouk TOPAN souligne que la notion d'éducation dans les sociétés musulmanes est perçue à deux niveaux. La théologie, où la recherche du savoir est reconnue comme une vertu dont la récompense (thawabu) est considérable, en particulier dans l'autre monde. Dans cette lignée, toute société

musulmane attend que les espaces éducatifs, notamment religieux, outillent l'enfant et le jeune pour l'accès aux savoirs coraniques mais aussi et surtout pour l'apprentissage des connaissances de base des pratiques de l'islam et inculquer une attitude de respect et d'obéissance envers les questions religieuses et de spiritualité.

Un des principaux fondements repose sur la multiplicité des prières et implorations, vecteur de construction d'un devenir meilleur dans l'au-delà, récompense suprême. Il en est de même pour l'importance du respect et d'obéissance aux autorités et aux séniors (principe de séniorité), les habitudes communautaires telles que des groupes d'appartenance sont mises en valeur, donc toutes formes d'exclusion est une des formes les plus sévères des sanctions.

L'arrivée de nouveaux référents éducatifs dont les animateurs socioculturels

Au cours de cette évolution, de nouveaux acteurs de l'éducation ont vu le jour. On les retrouve à l'éducation nationale avec la montée en puissance de l'enseignement, qui s'accompagne de multitudes référents éducatifs :

- Instituteurs
- Conseillers pédagogique/Maitres formateurs (IMF)
- Inspecteurs de l'éducation nationale
- Professeurs des Collèges et Lycées
- Conseillers principaux d'éducation (CPE)
- Surveillants
- Documentalistes des centres de documentation et d'information (CDI)
- Conseillers d'orientation psychologues scolaires etc.

Puis, d'autres acteurs éducatifs et formes d'apprentissage sont apparus dans le paysage socio-éducatif régional. Ce sont en particulier :

- Des conseillers d'insertion professionnelle de la Mission Locale
- Des bibliothécaires et une panoplie d'agents y travaillant
- Des formateurs d'organismes de formations diverses
- Des ANIMATEURS COMMUNAUX auprès des Communes mahoraises
- Des agents des points information jeunesse (PIJ)

À cela s'ajoute la divulgation des animateurs associatifs dans les domaines aussi variés que l'environnement et le cadre de vie, la santé, l'agriculture, les multimédias, les sports, etc. Parmi ces animateurs socioculturels mahorais, certains sont issus des mouvements d'éducation populaire présents à l'Hexagone. C'est le cas des CEMEA, de la CNFR, de la Ligue de l'Enseignement, des éclaireurs de France.

Tous ces nouveaux acteurs éducatifs agissent selon des principes et valeurs en total opposition avec les anciens acteurs éducatifs locaux, en mettant en avant des fondements comme la laïcité, la mixité de genre, l'égalité et le brassage de tous et en promouvant des idées d'autonomie, de liberté, d'épanouissement.

La collaboration ou l'ignorance inter-acteurs éducatifs mahorais

Les acteurs éducatifs locaux, notamment le milieu de l'animation socioculturelle, tente de mettre en place des actions de collaboration, qui demeurent largement insuffisantes et inadaptées aux contextes des parents.

Notons qu'un nombre significatif de personnes, surtout des parents d'élèves et des religieux, perçoivent l'animation comme un vecteur de détournement des voies divines « ADADJALI ». Pour ces derniers, c'est l'école coranique et assimilée qui méritent d'être structurée pour accueillir les enfants et non des espaces de divertissement et d'épanouissement associés à l'animation socioculturelle.

En tout état de cause, les acteurs éducatifs locaux n'ont pas pris l'habitude de dialoguer et de débattre ; ce sont plus tôt des échanges informels. Ceux qui le font, notamment l'Éducation nationale, constatent un relâchement parental.

Un état de situation

La situation statutaire des cadres prenant en charge le public concerné par l'animation socioculturelle

Généralité

La situation statutaire des animateurs concourant à la prise en charge du public durant les activités de l'animation socioculturelle est en corrélation directe avec le contexte administratif de Mayotte. En effet, le statut des animateurs mahorais, qu'ils soient publics ou privés, va de pair avec celui de l'ensemble des salariés mahorais, ceci est subordonné au régime juridique qui découle du contexte administratif et politique général de Mayotte au sein de l'État Français.

De ce fait, les animateurs socioculturels bénéficient d'un statut provisoire et précaire propre à Mayotte, au même titre que le statut « Collectivité territoriale de Mayotte », conçu par l'État Français lors du maintien au sein de l'espace national en 1974. Ainsi, en 1976, le représentant du Gouvernement à Mayotte « le Préfet » a été chargé par l'État de créer une fonction publique locale spéciale pour l'île, et pareil pour le droit du travail concernant le secteur privé.

Secteur public

Dans cette perspective, d'abord pour le secteur public, le régime des trois versants de la fonction publique (État, Hospitalier et Territorial) a été organisé en un seul bloc par arrêté préfectoral daté du 20 juillet 1977 en un statut, intitulé « statut général des fonctionnaires et cadres de la collectivité territoriale, des communes et des établissements publics de Mayotte ». D'une manière générale, dans les faits, un mécanisme de fonctionnement public à deux vitesses est mis en place.

L'un « national », plus avantageux (c'est le même que celui qui existe dans l'Hexagone, comportant une sur-rémunération Outre-Mer) est réservé exclusivement aux expatriés. L'autre « local » est conçu à la carte pour les Mahorais et a une déclinaison spécifique, jugé anarchique par un rapport sénatorial de 1995 (par le Sénateur M. François BLAIZOT) dont : les fonctionnaires titulaires sont répartis par l'arrêté du 3 février 1984 en trois catégories I, II et III théoriquement équivalentes aux catégories A, B et C de la métropole mais, en raison de leur niveau de recrutement,

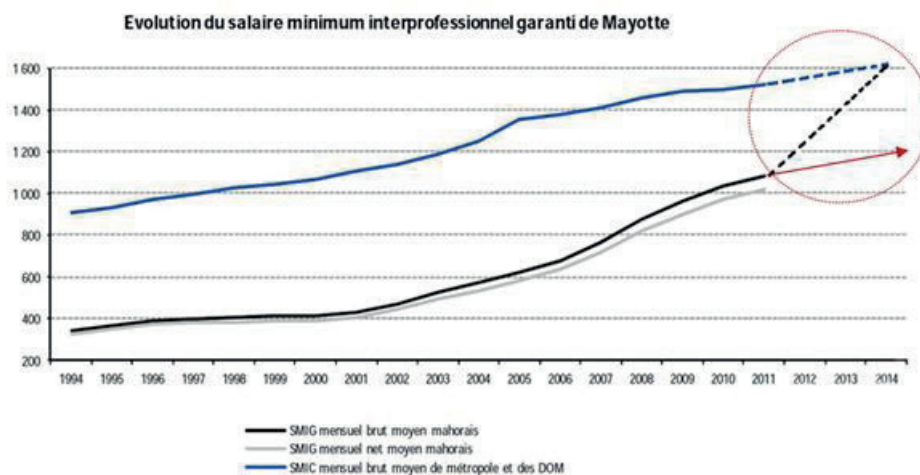
elles sont décalées d'un degré puisque la catégorie I est accessible aux titulaires du baccalauréat et la catégorie II aux titulaires du BEPC.

Les A.P.N.F. (auxiliaires et agents permanents non fonctionnaires) relèvent du règlement général des agents publics permanents non fonctionnaires des services de la collectivité pris par l'arrêté du 20 juillet 1977 et de l'arrêté du 3 février 1984. Ils occupent des emplois correspondant à la catégorie C et à l'ancienne catégorie D de la fonction publique. Les agents horaires sont des non titulaires, recrutés les premiers après l'établissement du statut de Mayotte.

Au total, ce système public mahoro/mahorais est indigne ; ce qui est exprimé en ses termes par le rapport sénatorial cité ci-haut : « la fonction publique mahoraise est incomplète, en haut de la grille (absence de véritable équivalent de la catégorie A) et inutilement différenciée en bas ».

Secteur privé

Parallèlement au secteur public, l'action de l'État sur le plan de la production juridique tant au niveau du législateur et/ou du Gouvernement que de son représentant à Mayotte n'a pas été sans reste. Elle s'est traduite par le principe de spécialité législative, les textes législatifs et réglementaires ne sont applicables que su mention express « Ce texte est applicable à Mayotte ». Prenant prétexte de cette disparité mahoraise, à chaque fois que l'État prend une nouvelle mesure pour soutenir les plus démunis au plan national ou étend un nouveau texte favorable aux plus démunis Outre-mer, notamment pour les salariés les plus fragiles, Mayotte subit un traitement abaissant, dans le sens où, les intéressés sont soit exclus, ou tout au mieux touchés très en deçà de ce qui est accordé dans les DOM et/ou l'Hexagone. Un seul exemple peut mettre en exergue le traitement discriminatoire dont sont victimes les salariés mahorais. En janvier 2013, le SMIG mahorais est de 1 176,00 € pour 39 heures hebdomadaires, pendant que dans l'Hexagone et dans les DOM, il est de 1 430,00 € pour 35 heures hebdomadaires. La courbe des salaires ci-après fournit de plus amples illustrations.



Source : DIECCTE (ex DTEFP), Fondation iFRAP

La situation spécifique des animateurs socioculturels publics

Les animateurs territoriaux

Le principal vivier des animateurs territoriaux du Département regroupe les agents dénommés « animateurs communaux ». C'est en 1993 que l'État, par le biais de la Direction de la Jeunesse et des Sports, propose aux autorités compétentes (Communes et Préfecture) la création de ce nouveau corps de métier dans un contexte d'une mutation significative de la jeunesse en raison d'un accroissement démographique général, en particulier de la jeunesse, qui représente plus de 60 % de la population durant les années 1980. Dans une lettre circulaire en date d'octobre 1993, Henry LE CORNO, alors Inspecteur principal, Directeur à la Direction de la Jeunesse et Sports, s'adresse aux Maires de Mayotte pour apporter des clarifications à propos des missions et fonctions des animateurs communaux.

La lettre se structure en deux parties. La première partie définit les fonctions des animateurs communaux et place la barre très haute :

Placés sous l'autorité du Maire, les animateurs ont à la fois des tâches de conception et d'exécution de la politique communale en matière de jeunesse et des sports. Ils sont des conseillers techniques du Maire auquel ils sont amenés à faire des propositions pour la définition d'une politique municipale d'animation et la réalisation d'un certain nombre d'actions...

Dans la seconde partie, la lettre détaille leurs missions opérationnelles autour de deux principales périodes, soit l'année scolaire et les vacances :

Pendant l'année scolaire, trois actions sont soulignées. Ce sont l'animation de quartier, le soutien aux associations et l'information du Maire. Les vacances scolaires sont dédiées à l'organisation de centres de loisirs municipaux et à la grande fête communale de la jeunesse...

La formation des animateurs communaux

Au départ, ces cadres ont été formés aux métiers de l'animation par un diplôme de niveau V, c'est le Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien - BAPAAT. Par la suite, ceux qui ont pu remplir les conditions ont poursuivi le niveau supérieur, BEATEP/BPJEPS, etc.

Les conditions d'évolution de la carrière des animateurs communaux et leurs moyens de fonctionnement

Tout d'abord, il faut savoir que les animateurs communaux, qui sont au nombre d'une trentaine (en moyenne deux par commune) comme tous les agents publics de Mayotte, sont engagés dans un cheminement vers le droit commun républicain, entamé depuis la loi statutaire du 11 juillet 2001, créant le statut de « Collectivité Départementale ». Au demeurant, pour trouver une place dans les évolutions en cours, ils sont tenus de se préparer pour s'intégrer dans la fonction publique territoriale, filière animation ou sport dans les trois catégories (A, B, C) selon leur qualification.

À l'occasion des séances de travail avec ces derniers, il ressort que ce corps de métier éprouve un profond malaise dû à un manque de considération des employeurs (Maires). Plusieurs cas de figure sont mis en exergue. Il s'agit par exemple des affectations verbales à des postes et missions qui n'ont rien avoir avec la filière concernée en conservant le dossier administratif au statu quo, confinant à l'isolement en termes de rapport hiérarchique, fonctionnel et d'aide pédagogique. Les employeurs (les Maires) attendent de voir se développer des actions pour des jeunes, mais ne débloquent pas des moyens financiers et logistiques nécessaires. Dans ces conditions de précarité,

les intéressés sont conscients qu'ils engagent leur responsabilité juridique régulièrement dans l'exercice de leurs services et soulignent leur impuissance à réagir à cette situation.

Les animateurs privés associatifs et autres

Pour ces derniers comme pour tous les salariés du secteur privé, les conditions statutaires sont aussi fragiles et précaires. Elles sont régies par le code du travail régional, mis en place sur le principe de spécialité législative et par des arrêtés préfectoraux. La base de rétribution des salaires reste le SMIG. Tandis que les animateurs socioculturels publics aspirent à avoir une place dans la fonction publique, ceux issus du secteur privé associatif ou autres peuvent prétendre à la mise en place d'une « convention collective », plus avantageuse pour les salariés que l'application du « droit commun », soit le droit de travail de base.

Les mouvements associatifs mahorais sont un des fleurons favorisant la participation de la société locale à l'évolution socioculturelle en cours. Ainsi, des travaux menés par des experts corroborent ces atouts humains mahorais. C'est le cas du Dr Ibrahim Soibahaddine (avril 1996), qui souligne le fait que les solidarités traditionnelles devenant de plus en plus caduques et l'assistance de l'État n'étant pas extensible à l'infini, seul le mouvement associatif, plus souple et plus proche des gens pourra assurer le relai. Sur le même registre, D. AHAMADI (novembre 2012) estime que parmi les organisations qui font vivre la cohésion humaine dans l'espace social mahorais, le mouvement associatif joue et peut jouer davantage des fonctions et rôles majeurs pour stimuler des synergies et la mobilisation individuelle et collective de la population locale dans ces traditions historiques communautaires ; il permet le rapprochement des hommes et des femmes issues des communautés, des générations, des couches sociales, des catégories socioprofessionnelles diverses en vue d'entreprendre des projets d'intérêt général dans de multiples domaines sociaux.

Le champ de l'animation socioculturelle mahoraise mobilise un vivier humain important, composé aussi bien des professionnels que des bénévoles dans des champs aussi divers que la santé, l'éducation populaire et les sports, l'agriculture, le tourisme, l'environnement et le cadre de vie, le handicap, l'enseignement privé ainsi que la prévention de la délinquance. Ce ne sont pas moins de 200 emplois à temps complet ou partiel que l'animation socioculturelle draine à Mayotte.

La principale lacune du système d'animation concerne les équipements structurants pour l'accueil du public. En effet, ce sont principalement les établissements d'enseignement public (écoles élémentaires, collèges et lycées) qui sont utilisés. Il y a très peu de structures conçues spécialement pour l'accueil des jeunes en internat, ce qui oblige les organisateurs à se tourner vers la formule de campings. La question du respect des normes de sécurité se pose aussi. À titre d'exemple, la grande majorité des établissements d'enseignement qui sont utilisés pour les activités de loisirs sont frappés par des avis défavorables de la commission d'hygiène et de sécurité.

L'apport des Maisons des jeunes et de la culture (MJC)

L'apparition des MJC à Mayotte en 1986 donne un nouveau souffle à l'animation socioculturelle. On en dénombrait une vingtaine actives en 2012. Alors que ces équipements ont une histoire et un enjeu fort important auprès de la jeunesse, qui est la responsabilisation et l'autonomie des citoyens en liant notamment « jeunesse et culture » dans une perspective d'éducation populaire, à Mayotte les réalités sont toutes autres. Ces outils souffrent d'une absence notable de reconnaissance si bien

que le plus souvent, leurs coûts de fonctionnement ne sont pris en charge ni par les propriétaires, ni par d'autres partenaires publics en raison de manque de stratégie de gestion... Ce qui fait au jeune étudiant Hakim Combo Ali, auteur d'un mémoire de master de géographie et d'aménagement en 2010 :

À Mayotte les élus locaux tendent à considérer d'abord la maison des jeunes et de la culture comme un simple équipement où se déroulent des manifestations. L'idée d'une MJC comme association est tout simplement oubliée... Ici je trouve qu'on est plutôt dans une logique de gaspillage budgétaire car ces bâtiments coûtent très chers, non seulement pour leurs constructions, mais aussi pour leur entretien...

Dans ces conditions, les équipements MJC doivent être repensés différemment à Mayotte afin qu'ils soient utiles en remplissant les missions d'accompagnement et de structuration de la jeunesse. Les animateurs devraient être un des piliers pour repenser les conditions de leur bon fonctionnement.

Les perspectives d'avenir de l'animation socioculturelle à Mayotte

Envisager l'avenir de l'animation socioculturelle à Mayotte relève d'un certain pari tant la structuration des temps libres et des loisirs est étrange dans le mode de fonctionnement de la société mahoraise d'origine. Au demeurant, du fait de l'introduction de nouvelles institutions et pratiques occidentales françaises depuis quelques décennies, les mentalités des personnes et des groupes sociaux changent, dont on premier chef celles de la jeunesse. Il faut repenser les voies et issues de l'éducation partagée, mieux outiller les jeunes afin de relever les défis de la nouvelle société mahoraise qui progresse entre tradition et modernité.

Les praticiens

Dans les conditions de l'évolution de la société actuelle, les acteurs de terrain doivent unir leurs forces pour tirer l'animation socioculturelle vers le haut, en tant que vecteur éducatif à part entière. Ceci peut passer par des initiatives combinées pour offrir :

- Un cadre d'épanouissement à la jeunesse pour qu'elle soit mieux psychologiquement pour réussir sa scolarité, son intégration sociale et professionnelle.
- Un environnement propice pour la prévention de la délinquance avec des mécanismes de régulation tant locaux que franco-occidentaux afin de maintenir la cohésion humaine et spatiale.
- Des espaces pour la création et la consolidation des emplois pour les professionnels de l'animation socioculturelle dans tous les secteurs confondus (publics et privés).
- Des conditions d'accueil des équipements structurants par la mise aux normes de l'existant et l'émergence de nouveaux pour répondre aux besoins en raison de la croissance démographique.
- Des formations diplômantes et qualifiantes offertes à toutes les catégories d'acteurs (Animateurs, Organismes, Gestionnaires, Élus locaux...).
- Le soutien des actions d'ouverture des jeunes vers l'extérieur par le biais des échanges et des rencontres interculturelles régionales, nationales et européennes.
- La mise en place d'espaces de débat régulier réunissant tous les acteurs de l'éducation.

Les théoriciens

La recherche scientifique dans les domaines des sciences humaines et sociales, notamment la recherche-action, peut être un des facteurs porteurs d'avenir pour apporter des bases valides de connaissances des mécanismes d'organisation et de fonctionnement de la société mahoraise.

En outre, le Département de Mayotte n'existant que depuis 2011, il importe d'engager des expertises pour mettre en exergue les conditions de réussite durables de tout projet d'animation tant en matière d'équipements structurants que des nouveaux dispositifs d'accompagnement de projets. Dans ce 101^e Département français, il y a lieu de préciser que tout demeure à construire ou à réorienter. Le pacte pour la départementalisation de Mayotte dit notamment un « Département progressif et adapté ». En ce sens, tout ce qui se fait à Mayotte doit comporter un volet spécifique d'appropriation du territoire et de l'ensemble des mécanismes juridiques.

En somme, l'animation socioculturelle doit être repensée et conforter solidement pour construire et compléter les réalisations des pouvoirs publics de l'Éducation Nationale, de l'apprentissage et de formation professionnelle.